BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 43 du 10 juin 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 7

CIRCULAIRE N° 87/ARM/DRH-AAE/ADJDIR/BORH

relative au rattachement à un gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace agissant en qualité de commandant de formation administrative air.

Du 19 mai 2022

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE :

Adjoint au directeur; Bureau organisation ressources humaines 20.532.

CIRCULAIRE N° 87/ARM/DRH-AAE/ADJDIR/BORH relative au rattachement à un gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace agissant en qualité de commandant de formation administrative air.

Du 19 mai 2022

NOR A R M L 2 2 0 1 2 0 4 C

Référence(s):

- 2 Arrêté N° 84/ARM/CEMAAE du 20 janvier 2022 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace.
- > Arrêté du 29 novembre 2010 portant organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des bases de défense (JO n° 283 du 7 décembre 2010, texte n° 6).

Pièce(s) jointe(s):

Cinq annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

2 Circulaire N° 87/ARM/DRH-AA/ADJDIR/BORH du 07 juin 2021 relative au rattachement à un gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air agissant en qualité de commandant de formation administrative air.

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM 610.1.

Référence de publication :

1. INTRODUCTION.

La gestion des ressources humaines (RH) du personnel aviateur d'active et de réserve est exercée au niveau central par la direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace (DRH-AAE) ainsi qu'au niveau local par le gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace, dénommé commandant de formation administrative air de rattachement (CFA air).

Ces prérogatives de gestionnaire délégué s'exercent à l'égard des aviateurs qui lui sont hiérarchiquement subordonnés, mais également à l'égard des aviateurs qui lui sont rattachés au sens des annexes de la présente circulaire.

Véritable relais local de la DRH-AAE, le gestionnaire délégué conduit les travaux RH conformément aux prescriptions des instructions et circulaires en vigueur, déclinées sous forme de processus dans les différents mémentos. Le gestionnaire délégué dispose d'un bureau ressources humaines (BRH) pour la conduite des travaux précités.

La cartographie annexée présente, par base de défense et/ou lieu de stationnement, la liste des gestionnaires délégués.

2. PRINCIPES DE RATTACHEMENT.

Les aviateurs employés dans le domaine fonctionnel air ont pour gestionnaire délégué leur commandant de formation administrative dès lors que ce dernier est aviateur. Les formations et unités concernées ne sont donc pas listées dans les annexes.

Cette cartographie concerne donc les autres aviateurs du domaine fonctionnel air n'ayant pas d'aviateur comme commandant de formation administrative ainsi que l'ensemble des aviateurs employés hors du domaine fonctionnel air.

Elle repose essentiellement sur le principe de proximité et rattache les aviateurs à un gestionnaire délégué selon les logiques suivantes :

- 🗕 identification d'un gestionnaire délégué de rattachement au sein de la base de défense (BdD) ;
- 🗕 en l'absence de gestionnaire délégué au sein d'une BdD, rattachement au gestionnaire délégué d'une BdD voisine ;
- 🗕 lorsqu'il y a plusieurs gestionnaires délégués au sein d'une même BdD, la logique de site est privilégiée.

3. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire N° 87/ARM/DRH-AA/ADJ DIR/BORH du 7 juin 2021 relative au rattachement à un gestionnaire délégué du directeur des ressources humaines de l'armée de l'air agissant en qualité de commandant de formation administrative air est abrogée.

4. PUBLICATION.

La présente circulaire sera publiée au Bulletin officiel des armées.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le général de division aérienne, adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,

Eric GERNEZ.

ANNEXES

ANNEXE I. LISTE DES BASES DE DÉFENSE DISPOSANT D'UN SEUL GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.

BASE DE DÉFENSE.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.		
	MÉTROPOLE			
BdD 007 Bourges - Avord	Commandant de la base aérienne (CBA) 702 Avord			
BdD 013 Brest – Lorient	Commandant du détachement air (CDA) 928 Brest – Loperhet			
BdD 053 Cazaux	CBA 120 Cazaux			
BdD 028 Creil	CBA 110 Creil			
BdD 051 Épinal – Luxeuil	CBA 116 Luxeuil			
BdD 048 Évreux	CBA 105 Évreux			
BdD 042 Grenoble – Annecy – Chambéry	Commandant de l'Ecole des pupilles de l'Air et de l'Espace (EPAE) 749 Grenoble			
BdD 054 Mont-de-Marsan	CBA 118 Mont-de-Marsan			
BdD 060 Nancy	CBA 133 Nancy			
BdD 058 Orléans – Bricy	CBA 123 Orléans			
BdD 050 Saint-Dizier – Chaumont	CBA 113 Saint-Dizier			
BdD 055 Ventiseri – Solenzara	CBA 126 Ventiseri – Solenzara			

LISTE DES BASES DE DÉFENSE NE DISPOSANT PAS DE GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ DANS LEUR PÉRIMÈTRE.

BASE DE DÉFENSE.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.
	MÉTROPOLE.	
BdD 026 Angers – Le Mans – Saumur	CBA 705 Tours	
BdD 047 Angoulême	CBA 709 Cognac	
BdD 035 Belfort	CBA 116 Luxeuil	
BdD 014 Besançon	CBA 116 Luxeuil	
BdD 040 Brive	CBA 709 Cognac	
BdD 046 Calvi	CBA 126 Ventiseri – Solenzara	
BdD 038 Carcassonne	CBA 125 lstres	
BdD 075 Charleville- Mézières	CBA 113 Saint-Dizier	
BdD 012 Cherbourg	CBA 105 Évreux	
BdD 009 Clermont- Ferrand	CBA 942 Lyon – Mont- Verdun	
BdD 045 Draguignan	CBA 125 Istres	— Sauf pour le personnel de l'école de l'aviation légère de l'armée de terre (EALAT) base école - 2ème Régiment d'hélicoptères de combat (RHC 00.344) Le Luc rattaché au CBA 115 Orange.
BdD 043 Gap	CBA 701 Salon-de-Provence	

BdD 027 Lille	CBA 110 Creil	
BdD 004 Marseille – Aubagne	CBA 701 Salon-de-Provence	- Sauf pour le personnel du Bureau air du Centre d'information et de recrutement des forces armées (BA CIRFA 71.125) Marseille et Antenne Air CIRFA 75.125 Aixen-Provence rattaché au CBA 125 Istres.
BdD 031 Metz	CBA 133 Nancy	
BdD 073 Montauban	CBA 106 Bordeaux – Mérignac	
BdD 029 Mourmelon – Mailly	CBA 113 Saint-Dizier	
BdD 039 Nîmes – Laudun – Larzac	CBA 115 Orange	Sauf pour le personnel du BA CIRFA 70.125 de Montpellier rattaché au CBA 125 Istres.
BdD 017 Pau – Bayonne	CBA 118 Mont-de-Marsan	
BdD 032 Phalsbourg	CBA 133 Nancy	
BdD 036 Saint-Maixent – Poitiers	CBA 721 Rochefort	Sauf pour le personnel du BA CIRFA 73.705 de Poitiers rattaché au CBA 705 Tours.
BdD 008 Rennes – Vannes – Coëtquidan	CDA 928 Brest – Loperhet	
BdD 044 Saint-Christol	CBA 115 Orange	
BdD 033 Strasbourg – Haguenau – Colmar	CBA 133 Nancy	
BdD 059 Toulon	CBA 701 Salon-de-Provence	

BdD 037 Toulouse – Tarbes – Castres	CBA 118 Mont-de-Marsan	 Sauf pour le personnel du commandement de l'espace stationné à Toulouse rattaché au CFA 101 Toulouse. Sauf pour le personnel de la station transmissions de Lacaune 68.539 rattaché au CBA 125 Istres.
BdD 072 Verdun	CBA 113 Saint-Dizier	

ANNEXE III. LISTE DES BASES DE DÉFENSE DISPOSANT DE PLUSIEURS GESTIONNAIRES DÉLÉGUÉS DANS LEUR PÉRIMÈTRE (HORS BDD PARIS).

BASE DE DÉFENSE.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.
	MÉTROPOLE.	
BdD 056 Bordeaux – Mérignac – Agen	CBA 106 Bordeaux – Mérignac	— Sauf pour le personnel stationné sur le site de la BA 204 rattaché au CBA 204 Beauséjour.
BdD 057 Istres – Orange – Salon-de-Provence	CBA 125 Istres	 Sauf pour le personnel stationné sur le site de Salon-de-Provence rattaché au CBA 701 Salon-de-Provence. Sauf pour le personnel stationné sur les sites d'Orange, Avignon, Camaret sur Aigues et Bedoin rattaché au CBA 115 Orange.

BdD 025 Lyon – Valence – La Valbonne	CBA 942 Lyon	Sauf pour le personnel stationné sur les sites d'Ambérieu-en-Bugey, Béligneux et Bourg-en-Bresse rattaché au CBA 278 Ambérieu.
BdD 070 Rochefort - Cognac	CBA 721 Rochefort	 Sauf pour le personnel stationné sur les sites de Cognac et Chateaubernard rattaché au CBA 709 Cognac. Sauf pour le personnel stationné sur les sites de Saintes et les Gonds rattaché au commandant de l'École d'enseignement technique de l'armée de l'air et de l'espace (EETAAE 722 Saintes).
BdD 049 Tours	CBA 705 Tours	Sauf pour le personnel stationné sur les sites de Romorantin-Lanthenay et Blois rattaché au CBA 273 Romorantin.

ANNEXE IV. BASE DE DÉFENSE PARISIENNE.

COMMUNES.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.
	RÉGION PARISIENNE	

75XXX – Paris	CFA 117 Paris		
77000 – Melun			
77100 – Meaux			
92130 – Issy-les-			
Moulineaux			
92200 – Neuilly-sur-Seine			
92240 – Malakoff			
92300 – Levallois-Perret			
92400 – Courbevoie			
92500 – Rueil Malmaison			
93200 – Saint-Denis			
93230 – Romainville			
94110 – Arcueil			
94110 – Arcueii 94160 – Saint-Mandé			
94200 – lvry-sur-Seine 94270 – Le Kremlin			
Bicêtre 94300 – Vincennes			
94700 – Maisons-Alfort			
77300 – Fontainebleau 78000 – Versailles 78100 – Saint-Germainen-Laye 78120 – Rambouillet 78140 – Vélizy Villacoublay 78210 – Saint Cyr l'Ecole 78600 – Maisons Laffitte 91120 – Palaiseau 91200 – Athis-Mons 91220 – Bretigny-sur-Orge 91310 – Montlhéry	CBA 107 Villacoublay	 Sauf pour le personnel affecté sur un poste permanent à l'étranger (administré par le GSBdD IDF/pôle Saint-Germain-en-Laye) rattaché au CFA 117 Paris. 	
91340 – Ollainville 92140 – Clamart 92150 – Suresnes			
92140 – Clamart			

ANNEXE V. LISTE DES BASES DE DÉFENSE OU ASSIMILÉES HORS MÉTROPOLE.

BASE DE DÉFENSE OU ASSIMILÉE.	GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ.	OBSERVATIONS.
	HORS MÉTROPOLE.	
BdD 022 Antilles	CBA 367 Cayenne	
BFF 076 en Côte d'Ivoire	CDA 168 Abidjan	
BFF 030 de Djibouti	CBA 188 Djibouti	

BFF 063 des Émirats Arabes Unis	CBA 104 Al-Dhafra	
BEF 021 au Gabon	CEA 470 Libreville	
BdD 064 Guyane	CBA 367 Cayenne	
BdD 041 La Réunion-Mayotte	CBA 181 Réunion - Saint-Denis de la Réunion	
BdD 020 Nouvelle-Calédonie	CBA 186 Nouméa - Tontouta	
BdD 023 Polynésie Française	CDA 190 Tahiti Faa'a	
BEF 069 au Sénégal	CDA 168 Abidjan	